Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016
Affiché le
ID : 059-215903923-20160927-DEL132-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 : DELIBERATION N° 132

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées
Affaire suivie par ***Claudine LATOUCHE***
☎:03.27.53.75.32
Réf. : ***CL / JR / I TOUBEAUX***

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille SEIZE, le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - ~~M.GAMRA~~ - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - ~~J.MICHAUX~~ - ~~G.CAMBRELENG~~ - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - - S.CORDIER - ~~F.LEFEBVRE~~ - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - ~~J-Y.HERBEUVAL~~ - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO-S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - ~~M.GABET~~ - ~~L-A.DE BEJARRY~~

EXCUSES ayant donné pouvoir :
Jocelyne MICHAUX (à Pascaline MATAGNE)
Guy CAMBRELENG (à André PIEGAY)
Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)
Stéphanie LOCOCCIOLO (à Arnaud DECAGNY à partir de la question n° 17)

EXCUSE :
Jean-Yves HERBEUVAL
Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :
Mehdi GAMRA
Maryse GABET
Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 24 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V) 2016 pour la réhabilitation de 6 écoles en zone géographique prioritaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016
Affiché le
ID : 059-215903923-20160927-DEL132-DE

Vu l'article 107 de la loi de Finances 2015 n°2014-1654 du 29 décembre 2014, transformant la Dotation de Développement Urbain (D.D.U) en Dotation Politique de la Ville (D.P.V),

Vu l'annexe du décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville,

Vu le décret n°2012-716 du 07 mai 2012 pris pour l'application des articles L.1111-8 et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article R.123-2 relatif aux établissements recevant du public,

Vu la délibération n°297 en date du 22 juin 2015 relative à la signature du Contrat de ville 2015-2020,

Considérant que la Commune peut recevoir tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions d'État, de la Région et du Département,

Considérant que la ville de Maubeuge a signé le 26 juin 2015 son contrat de ville permettant ainsi à la collectivité de mettre en œuvre des actions fortes en matière de politique de la ville.

Considérant que les Quartiers des Ecrivains-Pont de Pierre et Sous le Bois-Montplaisir sont cités dans l'annexe du décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 comme prioritaires, permettant aux actions inscrites dans le Contrat de Ville d'être éligibles à la Dotation Politique de la Ville,

Considérant que la réhabilitation des écoles qui font partie de ces quartiers ; à savoir :

- Quartier des Ecrivains-Pont de Pierre : Écoles maternelles Anne Frank et les Marronniers, Ecoles élémentaires Debussy et Pierre Corneille,
- Quartier Sous le Bois-Montplaisir : Groupe scolaire Daudet/Pagnol, Écoles Maternelles Elise Dussart et Jardin du Tilleul, Écoles élémentaires Marie Louise Piotte, Georges Brassens et Jules Ferry,

est une condition nécessaire à la transformation durable des quartiers.

Considérant que dans le cadre de l'avenant de la D.P.V. 2015, la Municipalité de Maubeuge a souhaité se concentrer sur la réhabilitation de 5 écoles.

Que la D.P.V. 2016 concerne désormais 6 nouvelles écoles, à savoir :

Le quartier des « Présidents-Pont de Pierre/ Écrivains » :

- École maternelle Anne Frank
- École élémentaire Claude Debussy

Le quartier intercommunal Sous le Bois/ Montplaisir/ rue d'Hautmont :

- Bâtiment regroupant l'école maternelle Alphonse Daudet et l'école élémentaire Marcel Pagnol
- École maternelle Jardins du Tilleul
- École élémentaire Jules Ferry

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
Reçu en préfecture le 11/10/2016
Affiché le
ID : 059-215903923-20160927-DEL132-DE

Considérant que ces écoles constituent un patrimoine ancien et vétuste.

Considérant de surcroît que la réhabilitation de ces écoles est un enjeu de réussite éducative.

Considérant que les écoles sont des Établissements Recevant du Public (E.R.P.).

Considérant que leur réhabilitation répond à l'Intérêt Général.

Considérant, que la ville de Maubeuge a décidé de ne pas opter pour une solution de réhabilitation partielle mais bien d'être plus ambitieuse en envisageant une réhabilitation complète, intérieure comme extérieure avec mises aux normes et qualité environnementale.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'engagement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter la subvention auprès de l'État par le biais de la Dotation de la Politique de la Ville (D.P.V), pour un montant de 1 415 192,00€ H.T. soit 1 698 229,40€ T.T.C.,

La part Ville s'élevant à 606 510,00€ HT soit 727 812,60€ TTC sous réserves d'obtention de subventions supplémentaires auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (F.D.A.N.), ...

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** l'engagement de cette opération dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V) 2016 pour la réhabilitation de 6 écoles en zone géographique prioritaire
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter la subvention auprès de l'État par le biais de la Dotation de la Politique de la Ville (D.P.V), pour un montant de 1 415 192,00€ H.T. soit 1 698 229,40€ T.T.C.,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

VILLE DE MAUBEUGE (Nord)